



STAGES DE FIN DE 2NDE GT

ENCORE UNE FAUSSE BONNE IDÉE !

NOVEMBRE 2023

Annoncé à la rentrée, présenté au conseil supérieur de l'éducation le 16 novembre, le stage d'observation pour élèves de 2nde va devenir obligatoire dès juin 2024.

RECONQUÉRIR LE MOIS DE JUIN HORS DE L'ECOLE ?

Une raison à cette décision est la volonté du ministre de réduire la perte d'heures de cours des élèves et de **reconquérir le mois de juin**. En lycée général et technologique, le mois de juin étant consacré aux épreuves terminales du bac, les enseignant.es sont eux majoritairement occupés à corriger. Pour résoudre ce problème, le ministre a donc opté pour une obligation de stage, rendant ainsi moins visible les heures de cours non assurées. Il accepte cependant deux exceptions : participer au service national universel (SNU) ou partir en mobilité internationale.

UNE INITIATIVE INTÉRESSANTE, MAIS DIFFICILEMENT GÉNÉRALISABLE

La mise en place de stages en classe de 2nde **existe déjà dans certains établissements**. Cela peut constituer une expérience intéressante pour les élèves en complément du stage de 3ème, notamment pour prendre du recul sur son parcours, pour développer des compétences d'autonomie, pour découvrir le monde professionnel. C'est d'autant plus utile que ce stage peut être **exploité et valorisé**, et qu'il est **préparé en amont**. Mais ce qui peut se faire sur des initiatives locales d'équipes est difficilement généralisable pour tous les élèves de 2nde. On peut déjà anticiper des problèmes de viviers de stages : les élèves de 2nde bac pro seront aussi en stage, tous les bassins des lycées ne sont pas riches en lieux de stages, la mobilité des élèves reste un frein à charge des familles...

AUCUN TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT N'EST PRÉVU

Imposer un stage alors qu'il n'existera **aucun temps pour préparer ou exploiter ce stage** est particulièrement mal venu. Qui pourra s'occuper d'aider les élèves à trouver un stage ? Qui pourra les aider à en tirer profit ? à le valoriser ? Qui sera responsable de la qualité de ces stages ? Qui pourra faire le contrôle d'assiduité ? Que se passera-t-il si certains élèves ne font pas ce stage ? **Aucune réponse satisfaisante n'est donnée pour l'instant !**

Cette nouvelle obligation va encore alourdir la charge de travail des équipes éducatives, alors qu'on en demande toujours plus à l'Ecole,

Pour le Sgen-CFDT : le stage obligatoire de fin de 2nde, c'est non !